RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
DIRECTION SECURITE SANITAIRE

ars Agence de Santé Guadeloupe Saint-Martin Saint-Barthélemy

Gourbeyre, le 04/11/2026

SERVICE SANTE ET SECURITE DE L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR

Affaire suivie par : Département « eau potable »
Courriel : ars971-edch@ars.sante.fr
Tél. : 05 90 99 64 59 / 64 60

Le Directeur Général de l'Agence de Santé
de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

à

Madame le Maire de LE MOULE
Monsieur le Président du SMGEAG

DEMANDE DE LEVEE DE L'INTERDICTION DE CONSOMMATION
EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE
COMMUNE DE LE MOULE
UDI GRANDS FONDS MOULE

Dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, le laboratoire Carso m'a fait part ce jour des résultats du prélèvement de recontrôle réalisés le 02/11/2026.

Conformément aux articles R.1321-26 à 30 du Code de la Santé Publique et de l'arrêté modifié du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine, ces résultats montrent que la qualité des eaux distribuées est conforme à la règlementation.

Aussi, je vous invite à lever l'interdiction de consommation de l'eau demandée par mes services le 31 octobre dernier; de communiquer à la population cette mesure ; et de transmettre ces éléments à mes services.

P/O Le Directeur Général,

Jean-François CAYET
Directeur
Direction évaluation et réponse aux besoins des populations

Copie :
Monsieur le Préfet
Direction technique du SMGEAG